Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_148_DEB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-148

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (9) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-148 ZAE du Vieux Tronc - Prolongation de la convention avec Monts d'Arrée communauté

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS Technicien : Nathalie MILIN

Annexe Plan ZAE Vieux Tronc
Convention ZAE du Vieux Tronc 2022 2025 signée

La commune nouvelle de Poullaouen incluant les communes de Locmaria-Berrien et Poullaouen a été créée le 01 janvier 2019. La zone d'activités du Vieux Tronc est située sur le territoire de deux communautés de communes : Poher communauté et Mont d'Arrée Communauté.

La convention actuelle arrive à échéance le 31/12/2025. Les termes principaux étaient les suivants :

- Monts d'Arrée Communauté :
- Garde la propriété et la gestion de l'ensemble de la zone d'activités,
- Supporte l'ensemble des dépenses afférentes : entretien des réseaux et voirie, espaces verts, assainissement collectif, éclairage public, défense incendie...

- Poher communauté :
- Perçoit la fiscalité (CVAE, CFE et IFER) versée par les entreprises implantées sur la zone d'activités côté commune nouvelle de Poullaouen

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_148_DEB-DE

- et la reverse à Monts d'Arrée Communauté dans le cadre d'une convention d'une durée de 4 ans. Le versement intervient en septembre.

- Les communautés de communes ont convenu dans la convention de la possibilité d'envisager, à terme, l'acquisition du foncier, des réseaux et des équipements de la zone d'activités du Vieux Tronc.

A l'issue de cette convention, deux solutions sont envisageables :
- Le transfert de la ZAE à Poher communauté
- Le renouvellement de la convention

Le Bureau communautaire du 2 décembre 2025 de Monts d'Arrée communauté a émis un avis favorable au renouvellement de la convention

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***Approuvent le renouvellement de la convention ci-annexée pour une durée de 4 ans (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029)***
- ***Autorisent le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

